

AVERTISSEMENT : IL SE POURRAIT QUE VOUS CONTREVENIEZ AUX RÈGLES CONCERNANT LA FATIGUE AU VOLANT DE LA TLC

QUELLES SONT LES RÈGLES CONCERNANT LA FATIGUE AU VOLANT ?

En vertu des nouvelles règles de prévention de la fatigue au volant de la Taxi & Limousine Commission, les chauffeurs titulaires d'une licence de la TLC seront en mesure de conduire des passagers jusqu'à 10 heures par période de 24 heures et jusqu'à 60 heures dans une semaine (du lundi au dimanche). Seul le moment lorsqu'un passager se trouve dans votre véhicule est comptabilisé vers la limite de conduite.

POURQUOI LA TLC A-T-ELLE ADOPTER CES RÈGLES ?

La conduite en état de fatigue est dangereuse pour les chauffeurs, les passagers et les piétons.

La conduite en état de fatigue est dangereuse et ralentit vos capacités de réaction, ce qui se traduit par un plus grand risque d'accidents sur la route.

QUAND AI-JE TROP CONDUIT ?

Cette lettre vous aidera à comprendre la raison pour laquelle votre horaire de conduite peut violer les règles de conduite en état de fatigue. Les informations ci-dessous vous montrent les jours et les heures au cours desquels vous avez enfreint les limites d'heures à compter de janvier 2018.

RECEVRAI-JE UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE DE LA TLC ?

Cette lettre d'avertissement N'EST PAS une assignation à comparaître et vous n'en recevrez pas en fonction des heures conduites sur les jours énumérés ci-dessus. Toutefois, si vous ne réduisez le nombre d'heures pendant lesquelles vous conduisez un passager dans le futur, vous recevrez alors une assignation à comparaître pour conduite en état de fatigue une fois que la TLC commence à appliquer les règles.

COMMENT PUIS-JE PRÉVENIR LA CONDUITE EN ÉTAT DE FATIGUE ?

- Effectuez le suivi du nombre d'heures pendant lesquelles vous conduisez des passagers via le TPEP, LPEP, les applications ou en conservant un registre de vos heures avec un passager. En suivant les heures avec des passagers, vous serez en mesure de connaître le moment où vous avez besoin de vous reposer.
- Si vos heures dépassent la limite quotidienne sur certains jours de la semaine, veuillez ajuster votre horaire afin que vous puissiez étaler vos voyages sur plusieurs jours et conduire en toute sécurité.
- Ne partagez jamais vos informations de connexion du TPEP, LPEP ou des applications avec d'autres chauffeurs. Ceci est considéré comme une infraction des règles de la TLC et ces heures seront comptabilisées vers votre limite de conduite.
- Si vous commencez à être fatigué au volant, prenez une pause ou arrêtez de conduire pour la journée. Veillez à dormir suffisamment chaque soir afin d'être éveillé pendant la conduite.
- Pour en apprendre plus, veuillez visiter le site nyc.gov/tlcfatigue

Si vous avez des questions au sujet des règles de la conduite en état de fatigue, veuillez contacter les Affaires externes de la TLC (« TLC External Affairs ») à l'adresse tlcexternalaffairs@tlc.nyc.gov.

AVERTISSEMENT : Vous contrevenez aux règles de la conduite en état de fatigue de la TLC.
Pour en apprendre plus en français veuillez visiter le site nyc.gov/tlcfatigue

CONDUISEZ. REPOSEZ-VOUS. RECOMMENCEZ.
LA CONDUITE PRUDENTE EST IMPORTANTE